

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois 4 —
Trois mois 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds le mardi, le jeudi et le samedi

Le numéro 5 centimes

Organe du parti ouvrier

Le numéro 5 centimes

Administration, Rue de la Balance 6

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace.
Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes.

Grand Conseil

(Suite de la séance de mardi)

Je dois revenir sur un point et initier les lecteurs de la *Sentinelle* à un secret de cuisine de journal. J'ai envoyé d'avance la demande en grâce que nous avions l'intention, dans le groupe ouvrier, de porter devant le Grand Conseil. Cette demande était déjà expédiée, lorsque nous avons appris que les cinq inculpés avaient signé leur demande en grâce et que le Conseil d'Etat lui était favorable. Nous n'avons pas — on le comprend — présenté la nôtre; cependant elle était déjà composée et il était trop tard pour empêcher sa publication, mardi à 11 heures. C'est ce qui explique comment la *Sentinelle* est seule à annoncer qu'une demande en grâce a été présentée par un groupe de députés, et, en même temps, comment on peut avoir tort tout en ayant raison.

Ce mea culpa accompli, je reprends mon compte-rendu.

Le projet de loi sur les sépultures est mis en discussion. M. Jules Perrenoud-Richard ne votera pas contre le projet, mais il voudrait que les frais de la gratuité ne fussent pas mis entièrement à la charge des communes.

Notre ami Fritz Loosli prononce les paroles suivantes:

Monsieur le Président et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons entendu le rapport du Conseil d'Etat qui vient d'être lu. Nous reconnaissons la bonne volonté que le Conseil d'Etat a mise à l'élaboration du projet de loi qu'il nous a présenté. Nous constatons avec beaucoup de plaisir également qu'un vieux postulat de tous les hommes de progrès et d'humanité et spécialement préconisé par le parti ouvrier est, nous l'espérons, en voie de se réaliser. Nous voterons de bon cœur les conclusions du rapport et le projet de loi, quand même nous aurions aimé y voir figurer la gratuité complète des inhumations, inclusivement la fourniture du cercueil. Nous ne méconnaissons nullement les difficultés que ce point rencontre; elles ne sont du reste que financières; mais cependant, nous croyons que ces difficultés ne sont pas infranchissables et nous nous réservons de présenter nos propositions à ce sujet lors de la discussion du projet de loi soit devant une commission à nommer, soit devant le Grand Conseil lui-même.

Donc, nous voterons le projet de loi qui nous est soumis et le groupe que nous avons l'honneur de représenter sera avec nous, ainsi que tous les hommes progressistes et humanitaires auxquels nous faisons appel, parce que voter le projet sera faire une œuvre humanitaire: le voter c'est réaliser un progrès social: le voter c'est faire un acte dont personne ne se repentira jamais.

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Arnold Robert, Robert Comtesse, C.-A. Bonjour, Peter-Comtesse, Ernest Bille, Louis Brunner, F.-A. Perret, Paul Jeanneret, Jean Berthoud, Coullery, le projet de loi est pris en considération. Il est renvoyé à une commission de neuf membres.

M. Comtesse donne lecture du rapport concernant le projet de loi concernant l'assurance au décès qui est due à M. Cornaz. On renvoie à la commission législative le rapport sur la suppression d'un poste d'huissier et la création de deux emplois de copistes au greffe du tribunal et à l'office des poursuites de la Chaux-de-Fonds et l'on entend le rapport du Conseil d'Etat qui propose la libération de l'amende de mille francs infligée aux cinq condamnés du 19 janvier. On vote diverses dépenses: une remise de 1237 fr. 75 au régional du N. C. B.; un crédit de 2489 fr. 50 pour la remise d'une partie du fermage aux fermiers de l'Etat.

M. Bonhôte présente le rapport de la commission chargée d'examiner la convention conclue avec la Confédération pour la place d'armes de Colombier. La commission propose de renvoyer le projet de convention à une nouvelle étude du Conseil d'Etat. Il ne serait donc pas entré en matière sur la construction d'une annexe à la caserne et on laisserait au Conseil d'Etat le soin de présenter un projet plus en grand.

Afin de n'être pas accusé de partialité et pour montrer avec quelle bonne foi certains confrères agissent, nous publions le compte-rendu tel qu'il a été donné par le procès-verbal et tel qu'il figurera au bulletin du Grand Conseil. Ce procès-verbal a été adopté sans observation.

**

M. Biolley tient à prononcer quelques paroles au sujet des dépenses militaires. Il a lu avec surprise qu'un membre du Conseil d'Etat avait déclaré dans une fête récente qu'il fallait augmenter les dépenses militaires, au lieu de les diminuer. M. Biolley proteste contre cette tendance, parce qu'elle ne répond pas au sentiment populaire. Le 24 février 1888, le Grand Conseil votait 227,000 francs, dépense qui ne devait pas être dépassée. Six mois après le Conseil d'Etat demandait 20,000 fr., puis à diverses dates d'autres crédits. Jusqu'à ce jour, on a dépensé pour la caserne 269,805 fr. 80 seulement en réparations. On vient aujourd'hui nous demander 87,000 fr. pour une annexe. Cette demande de crédit, réclamée d'urgence, a séjourné près d'une année dans les cartons; puis on veut 9000 fr. pour l'acquisition d'un hangar et d'une cantine! Ne voit-on pas clairement que nous sommes dans un engrenage et qu'il est temps de protester contre cette exagération croissante des dépenses militaires!

Nous ne voterons pas les dépenses qui sont proposées; nous ne voulons pas répéter longuement pourquoi. Les dépenses faites pour l'armée ne doivent pas être prélevées sur l'habillement et la nourriture des petits. Qu'on ne demande pas aux petits, aux consommateurs de quoi suffire aux besoins de luxe et de despotisme de quelques hommes empanachés. Nous ne plaçons pas l'armée et la force dans les traîneurs de sabre, mais bien dans ceux qui travaillent, qui peinent dans les usines.

M. Petitpierre-Steiger, chef du Département militaire. M. Biolley ne sait pas qu'il y a des exigences fédérales auxquelles nous ne pouvons nous soustraire. L'urgence de l'agrandissement de l'arsenal de Colombier est incontestable. Le système de magasinage est absolument défectueux. D'ailleurs, il n'est question que de magasins pouvant loger le matériel. Tous ont été d'accord que la place suffisait pour la troupe. Si le matériel se détériore, ce ne sera pas la faute du Département militaire qui ne veut pas prendre plus longtemps cette responsabilité. Nous avons à exécuter ce que nous demande la Confédération. L'orateur déclare que ce n'est pas avec le cœur léger qu'il demande une nouvelle dépense, mais il y a une chose qu'on ne peut éviter: la conservation du matériel.

L'arrivée à l'arsenal de Colombier est de toute nécessité. Un renvoi au Conseil d'Etat ne produirait rien; il faudrait attendre à l'année prochaine et le mal au matériel ne ferait que s'aggraver.

M. James Montandon croit que la

commission est trop loin, en proposant de ne pas prendre en considération le projet. Notre place d'armes doit être à la hauteur de la situation et le Grand Conseil tiendra à honneur de se soumettre aux exigences de la Confédération. Si les propositions de la commission devaient être adoptées, M. Montandon demande que le Conseil d'Etat reprenne de suite l'étude de la question.

M. Alfred Bourquin. Les dépenses militaires sont le fait de l'état de paix armée dans lequel se trouve l'Europe et qui nous force à prendre nos mesures pour garder notre neutralité, en cas de besoin, elles sont aussi le fait et la conséquence des conventions conclues avec la Confédération.

D'ailleurs, en Suisse, l'armée de milices n'est pas une armée de mercenaires. C'est animé par un sentiment de patriotisme et d'abnégation que chacun fait son devoir. On malmène, on viole l'armée; cela fait plus de mal que de bien au sein du peuple. En tous cas les « traîneurs de sabre » n'accepteront pas les violences de M. Biolley. L'idée militaire est profondément populaire au sein de la nation suisse, car elle entend refouler l'agresseur quel qu'il soit et faire respecter son intégrité. Notre armée populaire entend défendre et sauvegarder les propriétés et celles de M. Biolley sont aussi comprises. Quand on voit les citoyens consacrer avec dévouement tous leurs dimanches à l'exercice du tir avec le fusil et voire même avec le pistolet, il y a lieu de protester contre les calomnies qu'on lance à la face de l'armée.

La construction de l'annexe est purement et simplement la conséquence des choses mal faites en 1888. Quel a été le but en construisant l'arsenal en 1870? Celui d'avoir une unité d'action. Mais actuellement, s'il fallait mobiliser, l'arsenal serait un véritable gâchis dont on ne sortirait pas. Lorsque la cavalerie étrangère serait à nos frontières, on ne pourrait mobiliser promptement, et en construisant l'annexe l'on y arriverait encore moins. L'orateur demande qu'une bonne fois on veuille vouer la sollicitude nécessaire aux établissements militaires de Colombier. En votant une fois pour toutes les dépenses indispensables, on ne reviendrait pas à tout moment avec de nouvelles demandes de crédit.

M. Bourquin est d'accord avec la commission: la question doit être examinée complètement. Il faudrait construire une caserne pour un bataillon, rendre à notre caserne sa destination primitive; en construisant une annexe l'unité de direction n'existe pas en cas de mobilisation. L'orateur recommande les conclusions de la commission à la sollicitude du Grand Conseil.

M. Comtesse, chef du Département de l'intérieur. Le Conseil d'Etat ne demanderait pas mieux que de ne pas avoir à réclamer cette dépense. Chacun a voulu la place d'armes. Il faut savoir en supporter les charges. Nous sommes placés en face des exigences de la Confédération. Aujourd'hui encore celle-ci a demandé de nous des acquisitions de terrain absolument inutiles. Il a fallu reconnaître qu'il y avait quelque chose à faire et le Conseil d'Etat demande la construction d'une annexe. De nouvelles études entraîneraient à de grands frais. Le sentiment du pays et du Grand Conseil, c'est qu'il faut faire le nécessaire. Nous sommes obligés de construire pour loger nos effets militaires. Que M. Biolley propose

d'abandonner la place d'armes s'il ne veut pas que l'on fasse quelque chose. Il a fait entendre ses protestations habituelles dans son langage rempli d'exagérations; notre peuple n'aime pas les exagérations militaires, pas plus que les exagérations d'autre espèce, mais il veut maintenir ses moyens de défense; son bon droit doit s'appuyer sur l'armée et non sur des appréciations platoniques; notre peuple protesterait contre un certain journal qui a approuvé la conduite d'un soldat alors que celui-ci a vendu son fusil.

M. Bonhôte, rapporteur, estime qu'il est bon que le Grand Conseil, entrant dans une étude complète de la question, voie où il marche, il ne s'en repentira pas.

M. Petitpierre-Steiger, chef du Département des finances, insiste sur le fait que le matériel se détériore et que la Confédération ne réclame rien pour les troupes. La convention qui a été prolongée de 5 ans, deviendrait nulle, si l'on ne faisait pas exécuter les travaux demandés.

M. Bourquin croit, au contraire, que les conclusions de la Commission ne préjudicieraient en rien l'adoption de la convention.

M. Biolley répond aux reproches d'exagération qui lui ont été adressés — il y a deux espèces d'exagérations — les siennes qui exposent à des horions, d'autres qui font recueillir des bravos et parfois un galon.

M. Biolley annonce qu'il n'a pas parlé en son nom personnel seulement, mais comme orateur du groupe socialiste; il n'a pas dit qu'il ne voulait pas d'armée, mais il sait d'autre part que le peuple n'a pas tant de joie à faire sa corvée obligatoire, à abandonner sa famille qu'il ne peut nourrir; c'est à ceux-là que le groupe ouvrier pense lorsqu'il apporte une parole qui, comme toute parole loyale, doit pouvoir être prononcée et ne devrait pas soulever des protestations aussi exagérées et aussi personnelles.

Les propositions de la Commission sont adoptées par 65 voix contre 6; la question est donc renvoyée au Conseil d'Etat pour une nouvelle étude.

**

On voit par cet extrait de quel côté se trouve la modération et la violence.

**

Le rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de construction d'un bâtiment des prisons à la Chaux-de-Fonds est pris en considération. M. Jacottet demande qu'on donne à la façade un aspect moins sévère que celui que comportent les plans exposés dans la Salle des Pas-Perdus.

L'heure de l'Europe centrale est adoptée sans discussion.

Le Grand Conseil discute ensuite les deux projets de décret concernant la réduction du prix du sel et la perception d'un droit sur les successions et donations à cause de mort et sur les donations enre vifs.

M. Peter Comtesse votera la réduction du prix du sel. Il n'a pas signé le rapport parce qu'il est en désaccord avec certains points. Le projet, suivant lui, frappe trop lourdement les successions recueillies par des personnes non parentes du testateur. M. Cottier se rallie à la manière de voir du préopinant. M. Jules Froidevaux trouve injuste la limite établie pour les legs rémunérateurs, c'est-à-dire de legs faits en faveur d'un domestique pour le récompenser de ses

services. — Il y a des gens tout aussi intéressants que ceux qui ont ciré les souliers de leurs maîtres toute leur vie, et en faveur de ceux-là on n'établit aucun privilège. C'est parce qu'il veut l'égalité qu'il demande qu'on n'établisse aucune faveur.

M. Louis Brunner défend les propositions de la majorité de la commission. Il en est de même de MM. Petitpierre-Steiger, Ernest Bille et Biolley, membres de la Commission.

La discussion générale est close.

M. Soguel dit qu'il espère que la réduction proposée n'est qu'un acompte.

Le décret est voté à l'unanimité moins 3 voix.

La séance est levée.

Confédération suisse

— Le Conseil fédéral a approuvé les rapports de gestion du département des affaires étrangères (division politique et de la propriété intellectuelle), du département de l'agriculture, de l'administration des postes, de celle des douanes et de la division des forêts, de la chasse et de la pêche, du département de l'industrie et de l'agriculture.

Il a confirmé dans leurs fonctions actuelles pour une prochaine période administrative les fonctionnaires de la direction générale des douanes, les directeurs d'arrondissements douaniers, les fonctionnaires du département de l'industrie et de l'agriculture, ainsi que ceux de l'administration centrale des télégraphes.

— Les recettes des douanes en février 1894 ont été de 2,964,480 fr. 22 c., présentant un excédent de 214,571 fr. 23 sur février 1893.

Du premier janvier à fin février 1894, les recettes ont été de 5,502,460 fr. 50 c., en 1893, elles étaient de 4,910,602 fr. 01 pendant la même période, ce qui représente donc pour 1894 une augmentation de 591,858 fr. 49 c.

— Le Conseil fédéral a arrêté définitivement aujourd'hui une note au gouvernement italien expliquant tous les motifs pour lesquels il doit persister dans sa manière de voir suivant laquelle le décret italien du 8 novembre 1893 ordonnant le paiement de l'agio sur les droits de douanes en billets d'Etat est contraire au traité de commerce. Au cas où le gouvernement entendrait maintenir ce décret, le Conseil fédéral insiste sur la solution du différend par le moyen de l'arbitrage qui a été stipulé dans le traité sur la proposition de l'Italie elle-même.

— Le *Berner Tagblatt* annonce que M. Bersch, ministre d'Allemagne à Berne, a exprimé à M. Frey, président de la Confédération, ses regrets au sujet de l'incident d'Airolo, dans le cas où les deux vo-

yageurs seraient reconnus comme véritablement fautifs. M. Frey, à son tour, a annoncé à l'ambassadeur que les officiers suisses qui s'étaient rendus coupables de faits contraires au règlement, encourraient une punition disciplinaire très sévère.

NOUVELLES DES CANTONS

Monsieur le Rédacteur de la *Sentinelle*,
Chaux-de-Fonds.

Bettlach, le 7 mars 1894.

Dans votre dernier numéro, vous annoncez que les ouvriers de la fabrique d'horlogerie de Bettlach, au nombre de 140, sont en grève et que le motif du conflit est dû à une baisse de salaires.

Votre renseignement est exact, c'est bien pour une baisse de salaires que la grève a éclaté, mais grâce aux efforts du délégué du comité directeur de la Fédération ouvrière horlogère, à l'énergie et à l'entente des ouvriers, ce point a pu être liquidé à la satisfaction des ouvriers. Si la grève continue, c'est pour le motif que M. Kummer, chef de la fabrique, s'oppose à la rentrée dans les ateliers des membres du comité du syndicat de Bettlach qui, sous la date du 25 février, avaient reçu leur quinzaine.

Les ouvriers sont décidés à ne reprendre le travail qu'à la condition que personne ne soit congédié. Nous comprenons parfaitement le plan de M. Kummer: il espère, en se débarrassant des hommes qui sont à notre tête, tuer le syndicat.

A moins qu'il n'ait l'intention de tuer, les uns après les autres, ses ouvriers. Cela vous étonnera peut-être, mais voici ce qui s'est passé lundi soir près de la fabrique en question:

Le délégué du comité directeur avait quitté Bettlach à 6 1/2 heures.

Quelques-uns des grévistes stationnaient sur la route à proximité de la fabrique, lorsque vers 7 heures, le sieur Kummer tira trois coups de revolver. Malgré cette provocation directe, les ouvriers ont conservé l'attitude digne et calme qu'ils n'ont cessé de montrer depuis le commencement de la grève.

Un rapport a été adressé de suite à la direction de justice et police cantonale par le délégué de la Fédération ouvrière horlogère. J'ignore à ce moment ce qu'il en adviendra; mais si un ouvrier s'était permis cette licence, il serait probablement déjà sous les verrous. On voit par là de quel côté il faut chercher les provocateurs.

Je vous tiendrai au courant des événements de cette grève, qui menace de se prolonger, si le chef de la fabrique ne consent pas à reprendre les membres du comité du syndicat. Pas une défaillance n'est à signaler et tous sont décidés à ré-

sister jusqu'au bout. Les ouvriers et ouvrières de Bettlach méritent la sympathie de tous pour leur énergie et leur cohésion.

Berne. — *Petite vérole.* — A Scheunenber, près de Buren, il a été constaté un cas mortel de vérole noire.

Damphreux. — Un sarcophage en pierre très antique a été découvert près du cimetière de Damphreux. Il est à désirer que les fouilles soient poursuivies; elles amèneraient peut-être la découverte de divers autres objets très précieux pour l'archéologie.

Vaud. — Deux boulangers lausannois, MM. Daccord et Meystre se sont associés pour la « panification au gaz acide carbonique liquide ».

— Dimanche soir, à l'église de Saint-François, à Lausanne, pendant une conférence religieuse de M. Senft, un inconnu entrant par la porte du fond, sous les orgues, et s'avançant lentement dans l'église, s'est écrié: « Vive l'anarchie! M... pour les mômiers! » Ces propos ont produit une panique assez vive. Un certain nombre d'auditeurs se sont précipités au dehors. Une dame a déclaré s'être trouvée transportée sur la place St-François sans avoir su comment. L'inconnu s'était éclipse promptement. Sa femme, qui l'accompagnait, a été interrogée par la police. Elle a déclaré que son mari était atteint d'aliénation mentale. Les agents ont alors rassuré les auditeurs et la conférence a suivi son cours.

— Les cafetiers de Montreux viennent de fixer le prix de vente des vins nouveaux à quatre-vingt centimes le litre; cette détermination est basée sur une majoration sensible des patentes et sur le renchérissement des vins.

Zurich. — Dans la nuit de lundi à mardi, le feu a dévoré une maison et une grange à Unter-Riffersweil. Deux porcs sont restés dans le feu. Un pauvre homme qui, éprouvé il y a quinze jours à peine par un incendie, avait depuis ce temps élu domicile dans cette maison, a été frappé à deux reprises par le même fléau. On croit à la malveillance.

— Samedi, un accident grave est arrivé à la fonderie de MM. Sulzer frères, à Winterthur. A la suite de la rupture d'une bonde, le fer en fusion coula avec abondance sur un ouvrier nommé Wettstein et le brûla si violemment qu'il a dû être transporté à l'hôpital dans un état désespéré. Un autre ouvrier a aussi été atteint, mais moins grièvement.

Thurgovie. — Le nombre d'ouvriers travaillant actuellement au canal du Rheintal, près de l'embouchure du Rhin dans le lac de Constance s'élève à plus de 300. Dans son cours supérieur ce canal aura

une largeur de 17 mètres et à son point de jonction avec le fleuve une largeur de 15 mètres.

Appenzell. — On a retrouvé dimanche les cadavres des deux malheureux domestiques qui avaient été ensevelis par une avalanche après avoir été ravitailler l'observatoire du Säntis.

Nouvelles jurassiennes

Bienne. — (*Corresp.*) Dimanche dernier, la section littéraire du Grutli romand a donné à la *Poste à Madretsch* une représentation qui a été fort goûtée du public. Les trois vaudevilles ont été enlevés avec un brio qui fait le plus grand honneur à cette petite troupe ainsi qu'à son vaillant directeur. Les rôles de dames ont été fort bien tenus, notamment celui de Madeleine (Mme B.) dans *l'Homme n'est pas par là*; Michon dans la même pièce s'est montré un acteur consommé. Mlle M. s'est distinguée dans les trois rôles qu'elle a interprétés, et plus particulièrement avec celui de Mme Bonacieux dans *Permettez, madame*. L'oncle Léon (M. M.) a étonné chacun, par l'aisance avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche, pour la première fois qu'il affrontait la rampe.

Enfin, les rôles du pâtissier, de Blanche (Mlle B.), fille de Bonacieux, ont été rendus à la satisfaction générale.

Nous ne dirons rien des rôles de Boirot, Bonacieux et du capitaine Cadillac. Ils ont été enlevés de main de maître.

Nos sincères félicitations aux jeunes filles K. et S. pour le charmant concours qu'elles ont apporté à la réussite de la soirée. La jeune S. mérite aussi un bon point pour ses productions de zither.

Espérons que ce n'est pas la dernière fois que nous aurons le bonheur d'applaudir la vaillante petite troupe dont la section romande du Grutli vient de s'enrichir. Votre travail est apprécié, ne vous découragez pas. Espérons aussi que tous les jeunes gens qui veulent suivre le précepte: *S'instruire en s'amusant*, se joindront à vous et qu'à la prochaine vous serez considérablement renforcés.

Il y a toutefois une ombre au tableau: Le public aurait pu être plus nombreux; mais ne récriminons pas, mettons cela sur le compte de mauvais temps. Nous pouvons prédire aux acteurs et actrices du Grutli romand salle comble pour leur prochaine soirée qui, nous osons le penser, ne se fera pas trop attendre. Succès oblige.

Un ami du théâtre et du Grutli.

Nouvelles étrangères

France. — *Les revendications féminines.* — *Le banquet de la Ligue française pour le droit des femmes.* — Hier soir a eu

La reine Margot

par ALEXANDRE DUMAS

IV

Orthon.

— Ah, c'est vrai, dit le jeune homme en s'élançant vers la porte.

Mais à peine eut-il fait trois pas que le parquet manqua sous ses pieds. Il trébucha, étendit les deux mains, poussa un horrible cri, et disparut abîmé dans l'oubliette du Louvre, dont Catherine venait de pousser le ressort.

— Allons, murmura Catherine, maintenant, grâce à la tenacité de ce drôle, il me va falloir descendre cent cinquante marches.

Catherine rentra chez elle, alluma une lanterne sourde, revint dans le corridor, replaça le ressort, ouvrit la porte d'un escalier à vis qui semblait s'enfoncer dans les entrailles de la terre, et, pressée par la soif insatiable d'une curiosité qui n'était que le ministre de sa haine, elle parvint à une porte de fer qui s'ouvrait en retour et donnait sur le fond de l'oubliette.

C'est là que, sanglant, broyé, écrasé par une chute de cent pieds, mais cependant palpitant encore, gisait le pauvre Orthon. Der-

rière l'épaisseur du mur on entendait rouler l'eau de la Seine, qu'une infiltration souterraine amenait jusqu'au fond de l'escalier.

Catherine entra dans la fosse humide et nauséabonde qui, depuis qu'elle existait, avait dû être témoin de bien des chutes pareilles à celle qu'elle venait de voir, fouilla le corps, saisit la lettre, s'assura que c'était bien celle qu'elle désirait avoir, repoussa du pied le cadavre, appuya le pouce sur un ressort, le fond bascula, et le cadavre glissant, emporté par son propre poids, disparut dans la direction de la rivière.

Puis refermant la porte, elle remonta, s'enferma dans son cabinet et lut le billet qui était conçu en ces termes:

« Ce soir, à dix heures, rue de l'Arbre-Sec, hôtel de la Belle-Etoile. Si vous venez, ne répondez rien, si vous ne venez pas, dites non au porteur.

De Mouy-Saint-Phale. »

En lisant ce billet, il n'y avait qu'un sourire sur les lèvres de Catherine; elle songeait seulement à la victoire qu'elle allait remporter, oubliant complètement à quel prix elle achetait cette victoire.

Mais aussi, qu'était-ce qu'Orthon? Un cœur fidèle, une âme dévouée, un enfant jeune et beau, voilà tout.

Cela, on le pense bien, ne pouvait pas faire pencher un instant le plateau de cette froide

balance où se pèsent les destinées des empires.

Le billet lu, Catherine remonta immédiatement chez Madame de Sauve et le plaça derrière le miroir.

En descendant, elle retrouva à l'entrée du corridor le capitaine des gardes.

— Madame, dit M. de Nancy, selon les ordres qu'a donné Votre Majesté, le cheval est prêt.

— Mon cher baron, dit Catherine, le cheval est inutile, j'ai fait causer ce garçon et il est véritablement trop sot pour le charger de l'emploi que je lui voulais confier. Je le prenais pour un laquais et c'était tout au plus un palefrenier, je lui ai donné quelque argent et je l'ai renvoyé par le petit guichet.

— Mais, dit M. de Nancy, cette commission?

— Cette commission? répéta Catherine.

— Oui, qu'il devait faire à Saint-Germain, Votre Majesté veut-elle que je la fasse, ou que je la fasse faire par quelqu'un de mes hommes?

— Non, dit Catherine, vous et vos hommes auez ce soir autre chose à faire.

Et Catherine rentra chez elle, espérant bien ce soir tenir entre ses mains le sort de ce damné roi de Navarre.

V

L'Hôtellerie de la Belle-Etoile.

Deux heures après l'événement que nous avons raconté, et dont nulle trace n'était restée même sur la figure de Catherine, madame de Sauve, ayant fini son travail chez la reine, remonta dans son appartement; derrière elle Henri rentra, et, ayant su de Dariole qu'Orthon était venu, il alla droit à la glace et prit le billet.

Il était conçu en les mêmes termes comme nous l'avons déjà dit. De suscription, il n'y en avait point.

Henri ne manquera pas d'aller au rendez-vous, dit Catherine, car, eût-il envie de n'y point aller, il ne trouvera plus maintenant le porteur pour lui dire non.

Sur ce point Catherine ne s'était pas trompée. Henri s'informa d'Orthon. Dariole lui dit qu'il était sorti avec la reine-mère, mais comme il trouva le billet à sa place et qu'il savait le pauvre enfant incapable d'une trahison, il ne conçut aucune inquiétude.

Il dina comme de coutume à la table du roi, qui raila fort Henri sur les maladresses qu'il avait faites dans la matinée à la chasse au vol. Henri's excusa sur ce qu'il était homme de montagne et non homme de la plaine, mais il promit à Charles d'étudier la volerie.

(A suivre.)

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

lieu, au Palais-Royal, le banquet de la Ligue française pour le droit des femmes. Mme Maria Pognon présidait ayant à ses côtés MM. Montant, Goujat, Beauquier et Lecomte, députés; Mmes Sarrazin, Bonneval, Bequet de Vienne, Beaufrère, Hammer, Griess-Traut, Martin et Myrtille Rinffuet.

Au dessert Mme Maria Pognon a lu une lettre de Mlle Jeanne Chauvin, doctoresse en droit, réclamant pour la femme des droits égaux à ceux des hommes.

La présidente a demandé ensuite que la femme puisse être témoin dans les actes de l'Etat civil, dans les actes notariés, qu'elle ait la libre disposition de sa fortune et de l'argent provenant de son travail, et qu'elle ait le droit d'être tutrice et de faire partie des conseils de famille.

M. Lecomte, député, a promis son concours, mais a dit que tout en étant partisan des réformes les plus larges, il ne fallait pas tout demander d'un coup sans quoi on risquerait fort de ne rien obtenir du tout.

Mme Griess-Traut, Mme Hammer et Mme Bonneval ont prononcé d'éloquents discours fort applaudis et pleins de bon sens.

MM. Montant, Goujat et Beauquier ont, en termes chaleureux, promis leur concours à la Ligue française pour le droit des femmes. M. Goujat est, on le sait, le député de la Nièvre qui a demandé au Parlement la réforme complète du Code civil.

— 1^{er} Mai. — La fête socialiste organisée par la commission du 1^{er} Mai a eu lieu samedi soir à l'Elysée Mémilmontant. Elle a dépassé toutes les prévisions les plus optimistes des organisateurs. Plus de 5000 personnes y assistaient.

Disons que tout s'est passé sans incident. Les artistes qui se sont fait entendre et les orateurs qui ont prononcé des allocutions dans le sens de l'union socialiste, ont été applaudis à outrance.

Italie. — Tenue financière de l'Allemagne. — On annonce l'arrivée à Rome de plusieurs directeurs de banques d'Allemagne en vue de se concerter sur la fondation d'un institut de crédit avec les capitaux allemands et indépendant des instituts existants.

On ajoute que le représentant de la Berliner Handels-Gesellschaft aurait eu une conférence avec M. Sonnino.

Allemagne. — L'apologie du général Kirchhoff, qui avait tiré plusieurs coups de revolver sur un journaliste, faite par le ministre de la guerre à la tribune du Reichstag allemand, a soulevé une tempête chez les députés de la gauche et des applaudissements chez ceux de la droite. On s'attend à une discussion mouvementée. La National-Zeitung dit que le ministre de la guerre pouvait excuser le général Kirchhoff, mais il a fait son éloge et a recommandé de se faire justice soi-même, comme au Texas ou en Californie, à coups de revolver. Que dirait le ministre si un individu tirait sur des députés ou des ministres, et si le parquet refusait de poursuivre l'agresseur. C'est un fait inouï qu'une semblable théorie préconisée par un membre du gouvernement. Le Tageblatt dit que l'opinion publique, en Allemagne et à l'étranger, condamnera à l'unanimité les théories du droit du plus fort, professées par le ministre de la guerre. Le Vorwärts dit que le ministre a prêché le retour à la barbarie. Que dirait-il si un soldat s'était plaint en vain de mauvais traitements, et, s'appuyant sur le discours du ministre de la guerre, tuait son officier ou son sous-officier et demandait un acquittement ou même une récompense?

Chronique locale

Le concert organisé par la Fanfare et la Gymnastique du Grutli a obtenu plein succès dimanche passé, quoique le mauvais temps ait empêché bien des personnes de se rendre à Bel-Air.

Nous avons été surpris en constatant les beaux progrès réalisés par la vaillante

fanfare ouvrière sous la bonne direction de M. A. Ritchard. Saturnales, fantaisie exécutée par la fanfare, a été particulièrement applaudie, ainsi que les différentes productions musicales.

Quant aux travaux de nos amis gymnastes grutliens nous en avons été charmé. Les préliminaires avec cannes ont été assez bien exécutés, de même que les pyramides au cheval; les exercices aux engins ont été bien goûtés de la part des spectateurs. La surprise que nous avaient réservée les gymnastes a provoqué un fou-rire général. Ce cortège du beau cirque africain était incontestablement une magnifique combinaison; le singe congolais s'est bien distingué; l'âne noir, trainant à sa suite le fourgon (à mélasse) chargé d'un infirme, avait un cachet bien amusant. Le dromadaire, quoique bien fait, aurait bien pu avoir des oreilles!

Nos félicitations aux dompteurs de cette belle caravane, surtout à son initiateur.

Le bouquet était, pour terminer, le Ballet Tschèque en costumes de l'époque. Inutile de dire qu'il a été bissé à deux reprises.

En somme, belle journée pour ces sympathiques sociétés; nous ne pouvons que les encourager à persévérer, l'avenir leur sourit.

X. X.

Sous-officiers. — L'inauguration du nouveau local, brasserie Hauert, a lieu samedi, 10 mars, à huit heures et demie du soir. Nous rappelons à tous les sociétaires que la liste est déposée au local où chacun peut encore la signer jusqu'à vendredi soir. Le banquet est fixé à 2 fr.

(Communiqué).

Liste des membres du Comité de souscription du Temple de l'Abeille:

MM. François Henry, président; Ul. Junod-Girard, premier vice-président; Erh. Lambert, deuxième vice-président; Louis Grosjean, caissier; Armand Quartier, vice-caissier; James Schneider, secrétaire; Ch. Robert, vice-secrétaire; Albert Bourquin-Jaccard, F. Brandt-Ducommun, P. Borel, Ch. Gallandre, Aug. Jeanneret, N. Jeanneret-Rossel et Ch. Quartier, assesseurs; Wil. Bech, E. Bolle, Bourquin-Vuille, Dr. Bourquin, L. Bühler, Henri Baillet, J. Bettchen, Ali Bingguely, Borel-Rösinger, Marc Borel, Eug. Brandt, Gust. Bubloz, Alph. Cart, Robert Cart, Paul Courvoisier, Elie Crozat, Edouard Clerc, Jules Chatelain, Aristide Chatelain, Louis Calame, H.-V. Degoumois, F. Dautrebande, Elie Dautrebande, N. Droz-Matile, L. Droz-Roman, J.-U. Dubois, E. Dubois-Peseux, Aug. Ducommun, Ch. Ducommun, Robert-J. Ducommun, Fritz Favre, Edouard Fath, Aug. Gallandre, Arnold Gagnebin, E. Vuille-Gœring, F. Gruet, J.-L. Guillo, Arth. Guillard, Sully Guinand, Ch. Humbert-Brandt, Rodolphe Heger, Ulysse Huguenin, Georges Huguenin, Louis Imer-Guinand, Arnold Jeanneret, Polybe Jeanneret, Ulysse Jeanneret, Paul Jaquet, Albert Juvet, H.-L. Leuba, Léop. Maire, A. Maridor, Alb. Mosimann, Paul Mosimann, Ch. Matthey, C.-A. Matthey-Junod, F. Nussbaum, Ul. Opliger, Alb. Pécaut, César Perrenoud, Perrenoud-Spätig, Vital Perregaux, Chautems Piguët, Louis Pingeons, Aug. Quartier la T., Racine-Ébi, Ch.-F. Redard, Arnold Robert, E. Robert-Dubois, Jules Rossel, L. Reutter, J. Schänzli, Léon Sécheyave, Aug. Schmid, Spuhler-Grosjean, J. Streiff, Edouard Tissot, Oswald Tissot, Pierre Tissot, Alb. Vuille, C.-Alb. Vuille, J.-Alc. Vuille, Charles Wirz, Fr. Wahl, H. Wægeli, Edm. Wuilleumier. Total, 100 membres.

N. B. Les carnets de souscription sont en circulation.

Faits divers

— Le mort vivant. — Il y a un an on retirait de l'Escaut, à Anvers, le cadavre d'un homme qui n'avait sur lui pour tous papiers qu'une carte d'identité délivrée par le bureau de la population de Bruxelles au nom d'Auguste V., demeurant rue des Navets. Le cadavre fut transporté à la morgue; des informations furent prises à Bruxelles et il fut constaté qu'en effet A. V. avait disparu de son domicile. Sa femme, invitée à aller à Anvers pour reconnaître le cadavre, crut bien reconnaître son mari. Le noyé fut enterré dès le lendemain après qu'on eut dressé son acte de décès sous le nom d'Auguste V. Puis on ne parla plus de cette affaire. Parents et amis ayant donné une larme au pauvre homme, l'oublièrent et au bout d'un an sa femme se remarqua. Elle était fort heureuse en ménage, lorsqu'un beau matin quelqu'un vint frapper à sa porte. L'ex-madame V. devenue madame Z. courut ouvrir et se trouva en présence — devinez de qui? — de son premier mari revenant d'un voyage au long cours.

On imagine son étonnement et aussi celui de V. en retrouvant mariée sa com-

pagne naguère. Naturellement, il y eut un échange de propos aigre-doux. Finalement, V. fut mis à la porte par sa femme. Il était très malheureux. Pendant les 13 ou 14 mois qu'il avait été absent, il aurait en vain cherché de la besogne à l'étranger. Il était revenu en haillous, souffrant, découragé, sans ressource aucune, il vagabonda encore quelque temps et finit par échouer dans un bureau de police, où il demanda à être envoyé à Hoogstraeten. Tandis qu'il s'y trouvait, il fut mis en rapport avec un avocat qui lui conseilla de faire poursuivre sa femme pour bigamie. Et le procès fut intenté.

Madame Z. a invoqué son absolue bonne foi, elle croyait être veuve et son avocat a montré au tribunal l'acte de décès du plaignant. L'épouse Z. va être considérée comme bigame, mais V. entend mener les choses jusqu'au bout et demander la rectification des actes de l'état civil, d'après lequel il serait mort.

On devra aussi faire une nouvelle enquête pour connaître l'identité du noyé d'Anvers, enquête qui sera difficile, le cadavre n'ayant pas été photographié.

ETAT-CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Du 19 au 25 février 1894.

Décès
(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)
19863. Chédel Louis-Alexis, fils de Paul-Alexis et de Marie née Johner, Neuchâtelois, né le 1^{er} août 1892.
19864. Meier Maria-Marguerite, fille de Gaspard et de Maria-Margaritha née Strasser, Zurichoise, née le 10 août 1860.
19865. Martin née Chochoard Marie-Elise, veuve de Henri-Louis, Vaudoise et Neuchâteloise, née le 10 décembre 1829.
19866. Olga-Adèle, fille illégitime, Vaudoise, née le 15 janvier 1894.
19867. Buhler Olga-Emélie, fille de Louis-Emile et de Elisabeth née Schwab, Bernoise, née le 25 novembre 1891.
19868. Arm née Jaggi Barbara, épouse de Friedrich, Bernoise, née le 11 décembre 1858.
19869. Enfant du sexe féminin mort-né à Jules-Henri Calame-Longjean, Bernois et Neuchâtelois.
19870. Rougnon Numa-Eloi, fils de Philippe-Sévère et de Marie-Félicie née Roussel-Simorin, Français, né le 20 janvier 1866.
19871. Gutknecht, Peter, époux de Amélie née Hoffmann, Fribourgeois, né le 13 septembre 1827.
19872. Clerc Charles-Samuel, époux de Julie née Guillo, Fribourgeois, né le 24 septembre 1832.
19874. Bourquin Berthe-Amélie, fille de Jules-Adolphe et de Fernande-Amélie, née Courvoisier, née le 8 janvier 1892, Bernoise.
19875. Balmer Ernest-Auguste, époux de Magdalena Benoit née Stalder, Bernois, né le 30 décembre 1849.
19876. Vuille Berthe-Elisabeth, fille de Fritz-Ulysse-Louis et de Emélie-Bertha née Chervet, Neuchâteloise, née le 13 décembre 1893.
19877. Vautravers Alice, fille de David-Alfred et de Marie-Adèle née Evard, Vaudoise, née le 11 août 1893.

Du 26 février au 4 mars 1894.

Naissances
Pfürter Alice-Valentine, fille de Joseph-Victor et de Oline-Mélina née Meyrat, Bernoise.
Jaussi Alice-Martha, fille de Johann-Gottfried et de Albertine-Joséphine née Studer, Bernoise.
Favret Marthe-Louisa, fille de Jules-Auguste et de Rosina née Baur, Bernoise.
Maleurat Eugène-Antoine, fils de Antoine et de Louisa-Justine née Thiébaud, Neuchâtelois.
Beuille Alfred-Léon, fils de Augustin-Louis et de Maria-Lucia née Chappatte, Bernois.
Hoffmann Jean, fils de Henri et de Marie-Amélie née Weber, Bernois et Neuchâtelois.
Zumkehr Maria-Suzanna, fille de Albert et de Suzanne née Wittwer, Bernoise.
Fernand, fils illégitime, Bernois.
Wælti Jeanne-Adèle, fille de Frédéric et de Adèle Schaffroth née Guerber, Bernoise.
Maroni Lydie-Rosine-Ida, fils de Pascal et de Rosa-Louisia Pozzi, Tessinoise.
Huguenin-Virchaux Paul-Henri, fils de Henri-Emile et de Jeanne née Charpiot, Neuchâtelois.
Dubois René-Léon, fils de Tell-Henri et de Emma-Bertha Delapès, Neuchâtelois.
Calame Maxime, fils de Georges-Albin et de Léonie Binggeli, Neuchâtelois.
Hauert Yvonne, fille de Charles et de Emma Louise Kullmann, Bernoise.
Bolle Berthe-Lucie, fille de Alcide-Edouard et de Cécile Frech, Neuchâteloise.
Tschäppät Charles-Frédéric, fils de Carl-Friedrich et de Elisabeth née Köhli, Bernois.
Zaugg Adrian-Florian, fils de Karl et de Louise-Antoinette née Favre, Bernoise.
Opliger Rosine, fille de Gottlieb et de Rosalie née Maurer, Bernoise.
Soler Bertha, fille de Jacob-Franz et de Marie Bertha née Faigaux, Grisonne.
Schädéli Théodore-Henri-Alfred, fils de Edouard et de Anna-Maria-Hermine née Straub, Bernois.

Promesses de mariage
Jeanmaire dit Quartier Paul-Arthur, graveur,

Neuchâtelois, et Kolb Adèle, horlogère, Bernoise.
Humbert-Prince Georges, professeur de musique à Genève, et Doubrebande Alice-Marie-Henriette, Belge.
Pétremand Georges-Ulysse, horloger, et Guyot née Rieser Lucie-Alice, horlogère, tous deux Neuchâtelois, au Locle.

Mariages civils

Humbert Jean-Aimé-Théodore, comptable, Genevois, et Degruddy née Pichard Louise-Aline, masseuse, Vaudoise.
Kunti Edouard-Eugène, voiturier et Rubin Marie-Emma, doreuse, à Saint-Imier, tous deux Bernois.

Dernières nouvelles

Berne, 7. — La conférence pour l'établissement des horaires d'été des services de chemins de fer et de navigation aura lieu les 15, 16 et 17 mars, à Berne. La date en a été avancée à cause de l'introduction à partir du premier juin de l'heure allemande.

— On s'attend à la convocation d'une séance extraordinaire des assises du Mittelland pour fin mars ou le commencement d'avril pour juger les émeutiers du 19 juin dernier, deux cent témoins seront entendus. Comme il est possible que les débats prennent une tournure assez vive, des mesures spéciales seront prises.

— A propos du projet de transfert de l'office des poursuites à Lausanne, le Berner Tagblatt dit que le Conseil fédéral est maintenant unanime à reconnaître l'erreur qui avait été faite en chargeant le Conseil fédéral des recours en la matière, souvent difficile, et qui sont une lourde charge pour une autorité dont les membres ne sont pas tous des juristes. L'ancienne organisation avait été adoptée par déférence pour M. Ruchonnet, qui voulait surveiller lui-même le fonctionnement de la loi dont il était l'auteur.

Paris, 7. — Les perquisitions chez les anarchistes continuent. Hier soir dix-sept d'entre eux dont trois femmes ont encore été arrêtés. On assure que dans le nombre se trouvent plusieurs étrangers qui ne passeront pas devant les assises, mais seront seulement expulsés.

Londres, 7. — Le duc de Devonshire a déclaré que les unionistes ne feront qu'une opposition modérée à Lord Rosebery, mais qu'ils seront intransigeants sur la question du Home-rule.

Neuchâtel, 8. — Le grand conseil, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Bille, F.-A. Perret, Gustave Renaud, Ulrich, Monnier, chef du département de justice, a accordé à l'unanimité la remise de l'amende de mille francs infligée aux cinq anarchistes de Chaux-de-Fonds.

Le rédacteur responsable, Walter Biolley.

CONVOCATION

La Commission de tombola pour la fanfare du Grutli se réunira jeudi, 8 courant, à 8 1/2 h. du soir, au Café Burnier. L'ordre du jour porte: Composition d'une seconde liste de lots et communication très importante. Les membres sont tenus d'y assister par devoir.

Le Bureau.

Nouveautés en Etoffes noires Cache-mirs, Etoffes de fantaisie et Etamine pure laine, le mètre de 1 fr. 45 à 4 fr. 45, noires et couleurs; mi-deuil, nouveaux tissus, pure laine, le mètre à 1 fr. 25. Etoffes noires les plus modernes en 300 diff. qualités env. seront vendues à prix très modérés en n'importe quelle quantité par
Gettinger & Cie, Zurich.
Echantillons des susdites, ainsi que de toutes nos autres Etoffes en couleurs pour dames et messieurs, des Etoffes coton et des Coupons de la saison passée réduits au-dessous du prix de revient sur demande promptement franco. 7 111

Arrivée journalière des nouveautés en étoffes de printemps
Nous recevons pour la saison prochaine des étoffes superbes et de qualité distinguée pour dames et messieurs, dont nous sommes le seul propriétaire. 20
Echantillons franco à disposition **Gettinger & Cie, Zurich.**

Musique Militaire
LES ARMES RÉUNIES

Soirée familière
à Bel-Air
Samedi 10 mars 1894

Messieurs les membres passifs et leurs familles sont cordialement invités à y participer. — Une liste de souscription est déposée au Casino.

Remontage de literie
et meubles en tous genres
Stores

Réparation de poussettes

C. Amstutz
sellier-tapissier
Rue du Grenier 22

MACHINES A COUDRE
Atelier de réparations — Spécialité

Fournitures et accessoires en tous genres. — Aiguilles pour tous systèmes de machines. 847

Se recommande,
L. HURNI, mécanicien,
rue du Puits, 13

Attention!

Pour le courant d'avril, on cherche une place

pour aider dans un magasin

ou autre, à un jeune homme parlant allemand et français et muni de bons certificats. S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 121

Fumeurs! Fumeurs!

J'expédie comme échantillons:

Vevey-Brésil II	200 p. fr.	1 80
Rio grande excellents	" "	2 20
Bahia, petits paquets rouges	" "	2 53
Havane I	" "	2 85
Flora et Brésiliens la	" "	3 —
Patent Sport Cig. 1	" "	3 10
Patent Kneipp Cig. extra fins	" "	3 40
Brisago fins	125 "	3 10
Gros cigares Cunéiformes	100 "	2 20
Luzie de 5 cs.	" "	2 20
Maduro ext. f. de 5 c.	" "	2 65
Wally 7 c.	" "	3 85
Bouquet vérit. de 10 c.	" "	4 70
Vérit. Havanes de 20 c.	50 "	5 80

A chaque envoi est joint gratuitement un présent humoristique. 118
H701Q J. WINIGER, Boswyl, (Argovie).

Epicerie-Mercerie

21 — Collège — 21

Vin rouge naturel à 35 et 50 c. le litre

Toujours bien fourni en Epicerie première qualité

et au plus bas prix. Se recommande, 76 A. MESSMER.

Café-Brasserie de l'Abeille

83 — Paix — 83

Tous les lundis GATEAU AU FROMAGE. — FONDUES à toute heure. — Excellents VINS ROUGES et BLANCS. — Vins à emporter rouges et blancs depuis 50 à 70 cent. Bonne bière de la Brasserie Muller. Se recommande, 305 Le tenancier, J. SPAHN.

Echappements. Un planteur pour pièces an-cres soignées et bon courant entreprendrait du travail à faire de suite, ou à défaut desachevages. Travail garanti. Adresse: M. A. O., Paix 77, au 1er, à droite, Chaux-de-Fonds. 105

NOUVELLE BOUCHERIE

5, Passage du Centre, 5

Ayant fait un grand achat de Bœufs, je suis à même de pouvoir fournir roujours du

Bœuf 1^{re} qualité 70 c. le demi kilo

VEAU, à 60 centimes le demi-kilo

Charcuterie assortie

Choucroute Sourière

Se recommande. 18
J. SCHWEIZER, 5, Passage du Centre, 5.

TELEPHONE

Combustibles
en tous genres

BOIS DE FOYARD ET SAPIN SEC
façonné et rendu franco au bûcher

Charbon de foyard et natron

Gros et Détail

D. ULLMO
15, rue des Terreaux, 15

Anthracite belge

Houille, Coke, Tourbe

Briquettes de lignite, Sciure

TELEPHONE

Pommade pour la pousse de la barbe et des cheveux

Rien de meilleur pour faire pousser une barbe belle et forte chez les jeunes gens. Excellente aussi pour la tête, elle fortifie la chevelure et favorise la croissance des cheveux. Inoffensive et facile à employer. Ne pas confondre avec d'autres produits sans aucune valeur. Prix Fr. 5, port 35 Cts.

Essence à friser les cheveux.

Les cheveux humectés de cette essence se frisent en séchant et forment de jolies boucles naturelles. Ne nuit nullement. 1 flac. Fr. 3, port 35 Cts.

Lotion antipelliculaire

Excellente pour faire disparaître les écailles et les démangeaisons sur la tête; très efficace contre la chute des cheveux et la tête chauve; fortifie les cheveux. 1 fl. Fr. 3, port 35 Cts.

Nouvelle teinture orientale

pour teindre les cheveux de la barbe et de la tête d'une manière durable en noir, brun et blond, donne aux cheveux gris la couleur naturelle. Ne contient aucune substance plombifère, par conséquent inoffensive. Prix Fr. 4, pot 35 Cts.

Eau cosmétique 752

Excellente pour laver la peau foncée, jaune, rude et gercée, la figure, le cou, les bras et les mains, donne un teint blanc, frais et tendre. A recommander aussi spécialement contre les impuretés de la peau, rougeurs, taches à la figure et nez rouge. Conserve la peau tendre et brillante jusqu'à la vieillesse et empêche les rides. Prix Fr. 5, port 35 Cts. L'expédition ne se fait que par Karrer-Gallati, à Glaris.

DÉPURATIF GOLLIEZ

ou

Sirop de brou de noix ferrugineux

préparé par Fréd. Golliez, pharmacien à Morat. 20 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants: Scrofule, Rachitisme chez les enfants, Débilité, Humeurs et Vices du Sang, Dartres, Glandes, Eruptions de la Peau, Feus au visage, etc.

Prescrit par de nombreux médecins, ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement sans nausées ni dégoût.

Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique par excellence pour toutes les personnes débiles, faibles, anémiques.

Pour éviter les contre-façons, demander expressément le Dépuratif Golliez à la marque des 2 Palmiers.

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50, celui-ci suffit pour la cure d'un mois. — Dépôts dans toutes les pharmacies. 768

Boucherie-Charcuterie

A. LANDRY

J'ai l'honneur d'aviser ma nombreuse clientèle et le public en général que dès samedi j'aurai un assortiment complet de

Charcuterie fine

Tous les jours également **Saucisses à rôtir, boudins, atriots frais.**

Se recommande A. LANDRY. — Téléphone —

Vente au comptant — Prix modérés — Gros et Détail

Commerce de Combustible
FRITZ FARRER

Successeur de H. Ummel
1, Boulevard de la gare, 1 (maison Douillot)

Téléphone Chaux-de-Fonds (Suisse) Téléphone

BOIS DE CHAUFFAGE
à la toise ou rendu franco au bûcher en sacs d'un mesurage reconnu et garanti

Houille, Anthracite, Briquettes, Branches brutes
Spécialité de charbon de foyard première qualité 115

AVIS

Les soussignés ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les architectes, entrepreneurs et propriétaires et de l'honorable public en général qu'ils viennent d'ouvrir un

Atelier de menuiserie et ébénisterie

Rue de la Boucherie 16

A cette occasion ils se recommandent pour tous les travaux concernant leur métier. Ils se chargent des entreprises de menuiserie pour bâtiments et d'ébénisterie, ainsi que de toutes les réparations soit à la menuiserie, soit aux meubles et de la vitrerie. Spécialité **mains courantes** polies en différents bois et profils. **Élégance et régularité des courbes** garanties.

Connaissant leur métier à fond ils sont à même de suffire aux exigences modernes par une exécution consciencieuse et soignée de tous les travaux qu'on voudra bien leur confier. 102

Prompte livraison. — Prix modérés
Se recommandent

Nizzola & Loosli

Reçu un beau choix de
Chemises et Camisoles
système Jäger.

Caleçons pour messieurs et dames, Gilets de chasse etc., etc.

Glaces et Tableaux
Cadres antiques et dorés, grande nouveauté.

— Beau choix de Régulateurs —
Prix défiant toute concurrence.

Vente à l'abonnement
Dépositaire: 794

E. HUGUENIN-DROZ
Paix 79, 3^e étage.

Vêtements confectionnés
et sur mesure

Belle coupe pour grosses tailles

Spécialité de Pantalons

Façon Habits de Garçons

Industrie Chaux-de-Fonds

Se recommande
G. UDECH-RUBIN, tailleur

Rue de la Serre 59 45

Rideaux

Reçu un joli choix de rideaux en guipure, filets, avec étamine et dentelles au coussin. Se recommande
Madame Vaglio, lingère,
110 Rue de la Serre 43.

Taverne populaire

Place Jaquet-Droz

Bons vins rouges, à 40, 50 et 60 cent. le litre.

Vin nouveau, Neuchâtel blanc, premier choix, à 70 cent. le litre à emporter. 7

Vins fins, Liqueurs fines à emporter. Se recommande, E. GOLAZ-BRANDT.

COKE

A vendre du coke première qualité, provenant de St-Etienne, à 5 francs les 100 kilos, chez 106

D. HARY, émailleur
Rue Jaquet-Droz 29

A louer

pour le 23 avril 1894

1 logement d'une pièce, cuisine et dépendances

1 logement de deux pièces, cuisine et dépendances

1 logement de trois pièces, cuisine et dépendances 103
S'adresser 19, rue de l'Hôtel-de-Ville.

ATTENTION

Dès aujourd'hui, et tous les jours on vendra à 67

l'Epicerie des Six-Pompes 12

du bon Pain frais de ménage à 12c.

le demi-kilo

Guérison des Varices
et Maux de jambes

Nous soussignés déclarons avoir été guéris, en très peu de temps, de maux de jambes, varices, etc., par l'emploi du

BAUME de Gustave GRISEL

et nous nous faisons un devoir de le recommander à toutes les personnes qui souffrent de pareils maux (jambes ouvertes), etc.

La Chaux-de-Fonds, le 30 janvier 1890.

Fanny VON AËSCH,
Bernard KÄMPF, F.-H. SANDOZ,
Veuve Rosine HÖFFSTETTER,
Laure SCHNERR.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Gustave GRISEL, rue de la Charrière, 23, au premier étage.

Certificats à disposition.

M. G. Grisel se recommande également pour les rhabillages de pendules, régulateurs, cartels, etc. 73

Cuisine populaire

Vin blanc de Carevigno

Ferrugineux, d'un goût exquis, uniquement pour emporter. Excellent pour malades et convalescents. 1 franc la bouteille, verre perdu. 1

Bonne occasion

A vendre, pour le quart du prix d'achat, une machine à coudre. S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 107

Boucherie-Charcuterie

rue du Soleil 4

Bœuf extra 1^{re} qualité, à 70 c. le demi kilo,

Morceaux gras, à 65 c. le demi kilo,

Beau Veau 1^{re} qualité à 60 et 65 c. le demi kilo,

Saucisse à la viande, à 1 fr. 10 le demi kilo,

Saucisse au foie bien conditionnée, à 50 c. le d. k.

Boudin et Saucisse à rotir, fraîches tous les jours. 114

Se recommande Ed. Schneider.